

AFGSU NIVEAU 2 (ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE)

CONTEXTE	<p>Créée par l'arrêté du 3 mars 2006 et actualisée par l'arrêté du 30 décembre 2014, la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (dispensée selon 2 niveaux, en fonction des catégories de professionnels) sensibilise les personnels d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral aux gestes et soins de première urgence ainsi qu'à la gestion des crises sanitaires.</p> <p>La circulaire du 31 décembre 2007 recommande que tous les salariés des établissements sanitaires et médico-sociaux soient en possession de cette attestation.</p> <p>La version 4-2014 de la démarche de certification en fait un critère de qualité.</p>
DUREE	21 heures réparties sur 3 jours
PUBLIC VISE	<p>Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de Santé Publique qui exercent dans un établissement de santé, une structure de soin, un établissement ou en structure à caractère médico-social (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmiers, masseur-kinésithérapeute, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs en électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical, audio prothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaire de puériculture, ambulanciers, auxiliaire ambulancier, conducteur ambulancier, assistant dentaire).</p> <p>Cette formation est également ouverte aux personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une urgence médicale potentielle ou vitale et assurer sa prise en charge seul ou en équipe en utilisant des techniques non invasives, jusqu'à l'arrivée d'une équipe d'aide médicale d'urgence • Connaître les risques et les plans de réponse institutionnelle (dispositif ORSAN) concernant la prise en charge des malades ou des situations d'exception au sein d'un établissement • S'intégrer dans la mise en œuvre de plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée • Connaître et savoir appliquer les mesures de protection individuelles et collectives face aux risques NRBC-E (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques, Explosif)



CONTENU	<p>Programme conforme à l'arrêté du 30 décembre 2014</p> <p>Urgences vitales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inconscience, obstruction des voies aériennes et hémorragies • Arrêt cardiaque, utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) et du matériel contenu dans le chariot d'urgence <p>Urgences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malaises, traumatismes cutanés et osseux • Matériels d'immobilisation, retrait du casque intégral • Accouchement inopiné • Relevage et brancardage <p>Risques collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques collectifs, risques NRBC-E • Organisation de la réponse sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) • Alerte aux populations, plan Blanc, plan Bleu, plan NOVI (nombreuses victimes) • Annexes NRBC du plan Blanc • Tenues individuelles de protection NRBC <p>En transversalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des dangers et moyens de protection • Procédure d'alerte • Hygiène
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Exposés interactifs • Simulations sur mannequins • Essais erreurs • Questionnement et analyse de pratique avec les participants
EVALUATION VALIDATION	<p>Attestation nominative de suivi remise à chaque participant sous réserve de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence à la totalité des séquences • Réalisation de chaque geste technique • Conduite adaptée au cours des mises en situation d'urgence vitale <p>Réactualisation à prévoir dans les 4 ans (7 heures)</p>
INTERVENANT	<p>Professionnel de santé habilité à dispenser la formation aux Gestes et Soins d'Urgence</p>

